

Santé et sécurité en abattage manuel (234-361) de 16 heures (CNESST)

Formation obligatoire CNESST, d'une durée de 16 heures, en vertu du *Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier*.

Le coût par personne est de 400 \$ (taxes incluses), pour un groupe complet de 7 personnes. Ce montant couvre les frais de documentation et l'attestation « LA CARTE ».

Remboursement de 50 % des frais d'inscription

Pour les propriétaires d'un lot boisé d'une superficie minimale de 4 hectares, et se trouvant sur le territoire d'une des agences de mise en valeur, soit Appalaches, Chaudière ou Québec 03, et qui utilisent une scie à chaîne à des fins personnelles et non pas un entrepreneur forestier, un budget spécifique des Agences a été réservé afin d'abaisser le coût de cette formation.

Après avoir suivi la formation, le payeur se verra rembourser 200 \$ (taxes incluses), jusqu'à un maximum de trois remboursements par propriétaire.